



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 4/2016

**Séance ordinaire du 06 septembre 2016
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Jean-Pierre MICHAUD

Membres présents :	66
Membres absents excusés :	13
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes et MM. Mirka AESCHBACHER, Patrick ASSAL, Mercédès ASSAL, Charles-André BOLOMEY, Catherine BURKI, Cédric DELAMADELEINE, Yann GLAYRE, Philippe KOCH, Fabien LOI ZEDDA, Vanià LUIS FRANCISCO, Michel PERRET, Philippe VERSEL, Mazyar YOSEFI.

Absent non excusé : Denis HEMME.

A 20 h 15, **M. Jean-Pierre MICHAUD**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, M. Alexandre GOOD, Secrétaire municipal, Mmes Fabienne GHEZA et Sabrina PENEL, secrétaires du Conseil communal.

Il souhaite aussi la bienvenue aux scrutateurs, Mmes et MM. Marisa DÜRST, Tina FATTET, Georges AUBERSON et Marco CAFFARO et les remercie d'avance pour leur travail.

Il remercie chaleureusement le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les activités de la commune.

La presse n'est pas représentée ce soir.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 66 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le 26 juin, nous avons appris avec regrets, le décès de Mme Jeanine Berberat, épouse de notre ancien collègue Marc-Alain Berberat.



Le 31 juillet, nous avons également appris le décès de M. René Vuilleumier, conseiller municipal à Epalinges jusqu'en 2011.

Nous sommes en pensées avec Marc-Alain, Madame Vuilleumier, ainsi qu'avec leur famille respectueuse durant cette période de deuil.

Mercredi 24 août :

M. Philippe Versel, conseiller communal élu sur la liste UDC a annoncé par lettre, sa démission de la section vaudoise de l'UDC. Il siègera dorénavant comme indépendant au sein du Conseil communal.

Jeudi 25 août :

Il a assisté à la pose de la première pierre des futurs logements protégés de la Croix-Blanche.

Jeudi 11 août :

Le Bureau a réfléchi sur la disposition de la salle du Conseil afin de favoriser les débats. Accompagné de Mme Tina Fattet, conseillère communale et architecte d'intérieur, il a rencontré M. Alain Aeschbacher, concierge, afin d'envisager d'éventuelles modifications. Au vu de la dimension de la salle, nous avons été limités dans les changements envisagés. Cependant, les travées externes ont été incurvées un peu plus de manière à favoriser le contact visuel lors des débats et votations. La disposition des tables des municipaux a elle aussi été modifiée, à titre d'essai.

En tant que nouveau Président, il a le souci de favoriser les échanges sur les divers sujets qui seront discutés durant nos séances de Conseil. Il espère des débats riches tout au long de cette année, qui permettront de prendre ensemble des décisions qui vont dans le sens du bien commun malgré nos valeurs différentes. Il aimerait aussi être garant que ces débats puissent se faire dans le respect de ceux qui prennent la parole afin que les conflits s'exercent sur les idées et non pas sur les personnes. Comme les autorise les articles 23 et 77 de notre règlement que vous avez accepté, il se permettra, le cas échéant, de le rappeler à l'orateur. Il demande aussi de la bienveillance en cas d'erreur de sa part, car comme chaque Président sortant le dit, c'est à la fin de l'année de présidence que l'on devient compétent dans cette fonction.

Toujours dans cette perspective de favoriser les débats, une invitation à participer à une formation sur les droits d'initiatives des conseillers, qui aura lieu le 11 octobre 2016 à 18 h 30 au foyer de la Grande Salle a été envoyée à tous les conseillers. Les inscriptions sont encore possibles à la fin de la séance auprès de la secrétaire.

Après une brève analyse des membres du Conseil, sur huitante conseillers, vingt et une personnes sont nouvelles, soit un renouvellement de 25%. La parité hommes/femmes n'est pas atteinte, vingt-cinq femmes pour cinquante-cinq hommes. Quatre conseillers/ères n'ont pas la nationalité suisse. La moyenne d'âge est de cinquante et un ans, huit conseillers/ères ont moins de trente ans. Il existe soixante-trois ans d'écart entre le plus jeune et le plus âgé. En voyant cela et avec l'accord de la Municipalité, il a décidé d'honorer ces deux personnes. Il demande à MM. Alexander OMUKU et Michel ROCHAT de s'avancer devant l'assemblée. Ils reçoivent un cadeau symbolique en souvenir de cette législature.



1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point concernant la PCI est supprimé. En effet, le contrat qui lie la commune à la PCI ne nécessite plus de délégué.

L'ordre du jour n'appelant aucune autre remarque, il est accepté tacitement.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE ET DE LA SEANCE D'INSTALLATION DES NOUVELLES AUTORITES COMMUNALES

Séance du 14 juin 2016 :

Aucune remarque n'étant faite, le Président passe au vote à main levée.

Le procès-verbal du 14 juin 2016 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme Fabienne Gheza.

Séance d'installation des nouvelles autorités communale, le 23 juin 2016 :

Aucune remarque n'étant faite, le Président passe au vote à main levée.

Le procès-verbal du 23 juin 2016 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme Fabienne GHEZA.

3. ASSERMENTATION DE 7 CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président prie les nouveaux conseillers de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés :

Mmes Ladi AÏCHA TANKO et Nathalie LINIGER et MM. Nicolas HÄUSEL, René LERESCHE, Daniel MARGOT, Enea REZZONICO et Idrees SAMIM.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

Les membres absents lors de la séance d'assermentation présentés dans des commissions permanentes peuvent maintenant siéger valablement.

4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PETITIONS

Concernant les points 4 à 9, il a demandé à l'avance aux présidents de groupes de lui transmettre leurs candidats sur la base d'une clé de répartition négociée préalablement. Il les



remercie d'avoir répondu favorablement à cette demande qui permet de traiter rapidement ces objets.

Comme l'autorise l'art. 37 du règlement, si le nombre est inférieur ou égal à celui des sièges vacants, les candidats sont proclamés élus tacitement.

Pour faciliter aussi le listing des noms des candidats, ils sont présentés via un Powerpoint. Les conseillers sont invités à les lire. Sans autres propositions, les candidats seront élus tacitement.

La commission des pétitions pour la durée de la législature est composée de 8 membres et de 6 suppléants.

Membres :

Propositions au nom des groupes :

PLR : Mme Paulette DE VRIEZE Stan et MM. Fabien LOI ZEDDA et Alexandre MEIER.

Les Verts : Mme Sylvia WICHOUD-KÄRCHER.

HP : Mme Nathalie MEZENEN.

UDC : Mme Anne-Lise UDRY.

PSE : Mme Brigitte CROTTAZ et M. Pierre BOREL.

Suppléants :

Propositions au nom des groupes :

PLR : Mme Cosette PERFECT.

HP : M. Fabien MEZENEN.

Les Verts : Mme Mary PITTET.

PSE : M. Yves GIROUD.

UDC : M. Philippe KOCH.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. le Président déclare donc élus tacitement ces candidats à la commission des pétitions.

5. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS

La commission d'urbanisme et des constructions pour la durée de la législature est composée de 8 membres et de 6 suppléants.

Membres :

Propositions au nom des groupes :

HP : M. Jérôme URIO.

PLR : MM. Philippe CORDONIER, Claude MATTER et Félix SCHMIDT.

UDC : Mme Anne-Marie FISCHER.

Les Verts : M. Horacio HERRERA.

PSE : MM. Laurent BALSIGER et Michel ROCHAT.



Suppléants :

Propositions au nom des groupes :

HP : Mme Anaëlle URIO.

PLR : MM. Augusto ARCARO et Christian TERRIER.

UDC : M. Alain MERMOUD.

PSE : Mme Catherine BURKI.

Les Verts : M. Nicolas HÄUSEL.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. le Président déclare donc élus tacitement ces candidats à la commission d'urbanisme et des constructions.

6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE

La commission de politique régionale pour la durée de la législature est composée de 8 membres et de 6 suppléants.

Membres :

Propositions au nom des groupes :

HP : M. Ernest CORBAZ.

Les Verts : M. Nicolas HÄUSEL.

PLR : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN et Fabienne GUIGNARD et M. Claude MATTER.

PSE : Mme Brigitte CORBAZ et M. Yves GIROUD.

UDC : M. Yann GLAYRE.

Suppléants :

Propositions au nom des groupes :

PLR : M. Cédric BLANC et Félix SCHMIDT.

UDC : M. Martin CHEVALLAZ.

HP : Mme Pauline MONOD.

Les Verts : Mme Mary PITTET.

PSE : M. Marco CAFFARO.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. le Président déclare donc élus tacitement ces candidats à la commission de politique régionale.

7. DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU LEGISLATIF AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Propositions au nom des groupes :



PSE : Mme Sandrine LARGEY-BOTTI.

PLR : M. Cédric BLANC

Le Président déclare élus tacitement au Conseil d'établissement Mme Sandrine LARGEY-BOTTI et M. Cédric BLANC.

8. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE DE L'ASSOCIATION D'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'EPALINGES

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de Mme Christelle DESPONT.

Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Christelle DESPONT est élue tacitement.

9. DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA REGION LAUSANNOISE POUR LA REGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS

Délégué :

HP : M. René LERESCHE.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. René LERESCHE est élu tacitement.

Délégué suppléant :

PLR : M. Marc VERAGUTH.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Marc VERAGUTH est élu tacitement.

10. INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SA SECRETAIRE, LEGISLATURE 2016-2021 - Préavis N°14/2016

Ayant représenté le Bureau dans la commission ad hoc qui a débattu sur ce préavis, il cède l'animation à M. Ernest CORBAZ, vice-Président, afin de pouvoir participer au débat si besoin.

La parole est donnée à M. Martin CHEVALLAZ, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.



Le vice-Président le remercie et félicite la commission pour cet excellent rapport.

La discussion est ouverte.

M. Erich DÜRST propose un amendement concernant la reconnaissance du travail de nos secrétaires lors des dimanches de dépouillement des votations. Pour la forme, il précise qu'il a siégé dans cette commission et qu'il a indiqué qu'il déposerait probablement cet amendement. Le travail des secrétaires est important pour le Bureau et le Président, elles amènent leurs expériences, professionnalismes et rigueur, véritablement nécessaire dans cet exercice. Et très souvent, les heures de travail dépassent celles prévues. C'est pourquoi il propose d'amender le point du secrétariat bureau de vote et secrétaire suppléante, comme suit : **CHF 35.-/h, et au minimum CHF 100.-**

Le vice-Président passe au vote de l'amendement, soit de modifier les indemnités des secrétaires au bureau de vote à CHF 35.-/h, et au minimum CHF 100.-

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Il passe maintenant au vote du préavis amendé.

Le préavis 14/2016 amendé est accepté à l'unanimité moins une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis du Bureau du Conseil N° 14 du 28 juillet 2016,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **de fixer les indemnités des membres et du secrétariat du Conseil communal pour la législature 2016-2021 comme suit :**

CONSEIL COMMUNAL	2011-2016	2016-2021
Président (annuel)	3'000	5'000
+ par séance	50	-
Secrétaire (par séance)	1'000	1'000
Conseillers	30	50

BUREAU DU CONSEIL	2011-2016	2016-2021
Président	100	100
Secrétaire	100	100



Membres	30	50
---------	----	----

COMMISSIONS	2011-2016	2016-2021
Président-rapporteur	120	150
Président de la Commission de gestion ou finances	150	150
Secrétaire de la Commission de gestion ou finances	80	150
Jetons de présence	40	50
Rapport COGEST (rédaction)	-	200

BUREAU ÉLECTORAL	2011-2016	2016-2021
Président	100	100
Vice-Président	60	100
Scrutateurs votations	30	50
Scrutateurs élections	30	50
Membres dépouillement	30	50
Secrétariat bureau de vote	100	CHF 35.-/h, CHF 100.- au minimum
Secrétaire suppléante	-	CHF 35.-/h, CHF 100.- au minimum

FRAIS ANNEXES	
2011-2016	2016-2021
La secrétaire et sa suppléante sont défrayées pour les travaux supplémentaires réalisés selon un tarif horaire et des modalités de décompte fixés par le bureau, jusqu'à concurrence de CHF 3'000.- au total par an.	La secrétaire et sa suppléante sont défrayées pour les travaux supplémentaires réalisés selon un tarif horaire de CHF 35.-/h et des modalités de décompte fixés par le bureau.

2. de fixer dorénavant ces indemnités en fin de législature.

11. AUTORISATIONS GENERALES ACCORDEES A LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021 - Préavis N°15/2016

La parole est donnée à Mme Brigitte CROTTAZ, Présidente rapportrice de la commission nommée, qui lit son rapport.

La discussion n'est pas demandée.

A main levée, le Préavis 15/2016 est accepté à l'unanimité.



LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 15 du 25 juillet 2016,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021, les délégations de compétence suivantes :

3. la Municipalité est autorisée à statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, à concurrence de CHF 100'000.-- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises;
4. la Municipalité est autorisée à constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations, ainsi qu'à acquérir des participations dans les sociétés commerciales, à concurrence de CHF 50'000.-- (cinquante mille francs) par cas ;
5. la Municipalité est autorisée à plaider. Cette autorisation comporte le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient ;
6. la Municipalité est autorisée à accepter des legs, des donations (sauf s'il ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que des successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire. Cette autorisation est accordée à concurrence de CHF 100'000.-- (cent mille francs) par cas ;
7. la Municipalité est autorisée à engager des dépenses extra-budgétaires à hauteur de CHF 50'000.-- (cinquante mille francs) par cas, sans dépasser un total de CHF 500'000.-- (cinq cent mille francs) par année.

La Municipalité rendra compte, à l'occasion du rapport annuel sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences.

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Bureau du Greffe municipal : il informe que les deux postes ont été repourvus. Le premier par Mme Sabrina PENEL ici présente. La seconde personne commencera le 1^{er} octobre 2016.



Communiqué de presse : lorsqu'un sujet qui ne concerne pas strictement la commune mais que l'entier des membres de la Municipalité le soutient, il a été décidé de pouvoir le communiquer. Soit par voie de presse ou comme ce soir, où la Municipalité peut annoncer en primeur au Conseil communal qu'elle soutient l'initiative pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources dites « Economie verte ». Le 25 septembre prochain, le peuple devra se prononcer sur cette initiative. La Municipalité d'Epalinges estime que cette initiative mérite d'être soutenue. En effet, instaurer une économie circulaire favoriserait la création d'emplois. De plus, cela allègerait sensiblement la facture des communes concernant les déchets et l'énergie notamment.

Blason de la commune : un certain nombre de tout-ménage sont de temps en temps envoyés à la population et font croire, de manière un peu abusive, que c'est un courrier officiel. La Municipalité est en train d'étudier la possibilité d'utiliser le blason de la commune de manière raisonnable et coordonnée.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Complexe scolaire de Bois-Murat - Sécurité en terme de transport public : durant la dernière année scolaire, la Municipalité et le Conseil d'établissement ont été interpellés à plusieurs reprises pour des actes d'incivilités commis par les élèves dans les bus T-L et plus particulièrement à l'arrêt de bus de Bois-Murat. Certains comportements sont malheureusement susceptibles de causer des accidents. De plus certains élèves se permettent de fumer sur le domaine public, toujours à l'arrêt de bus de Bois-Murat, se croyant à l'abri d'une punition scolaire puisqu'à l'extérieur du site de l'école.

La Municipalité a informé par courrier les parents d'élèves de 7^{ème} à 11^{ème} des dispositions qu'elle comptait prendre pour l'année scolaire 2016-2017 :

- dans le cadre de la prévention routière dans les classes, les élèves seront rendus attentifs aux dangers créés par les actes d'incivilités ;
- les élèves habitant le quartier des Croisettes-Tuileries sont encouragés à ne pas prendre le bus pour se rendre ou revenir de l'école, ceci afin de ne pas surcharger l'occupation des bus ;
- des barrières de sécurité ont été installées sur le trottoir à proximité de l'arrêt de bus.

En outre, la Municipalité se réserve le droit

- de retirer l'abonnement Mobilis offert à tout élève commettant un acte d'incivilité à l'arrêt de bus ou à l'intérieur des bus ;
- d'appliquer l'art. 82 du règlement général de police qui stipule notamment :

Alinéa 1

Il est interdit aux mineurs de moins de 16 ans de :

- a. fumer*
- b. consommer des boissons alcoolisées*
- c. consommer des produits stupéfiants*



Afin de garantir le bien-être et la sécurité de tous les élèves de l'établissement scolaire, la police cantonale et les agents de sécurité publique feront des passages réguliers à l'arrêt de bus aux heures de forte affluence.

Le cas échéant, les enfants seront dénoncés auprès de la Commission de police et sanctionnés.

Les parents ont été invités à soutenir la Municipalité dans cette action.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Chemin des Moulins – Glissement de terrain : la circulation est maintenant fermée sur ce chemin suite à des glissements de terrain. La Municipalité attend les sondages des géotechniciens qui travaillent sur le cas pour prendre les mesures qui s'imposeront une fois que l'on connaîtra l'état réel de la situation. Concernant ce chemin des Moulins, il se poursuit par le chemin piétonnier le long du Flon. Aujourd'hui ont commencé des travaux sur une des passerelles, il ne sera pas utilisable durant quelques jours. Des travaux commenceront aussi sur le chemin qui longe la pisciculture. Donc, le passage piétonnier du chemin des Moulins jusqu'au golf ou tennis sera impraticable jusqu'en hiver.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Poste de gendarmerie mobile – lieu de stationnement : un poste de gendarmerie mobile est présent sur le domaine de la commune deux à trois fois par mois. Cette présence donne satisfaction et les échos auprès de la population sont favorables. La Municipalité a signé une convention avec la gendarmerie. Cette convention dit que la commune d'Epalinges met gracieusement à disposition un local, en l'occurrence sur le site de la voirie, pour stationner ce véhicule la nuit, bien qu'il soit opérationnel dans l'ensemble des communes déléгатrices de la couronne lausannoise. Vous verrez donc tous les matins deux ou trois gendarmes prendre leur service sur notre commune pour aller ensuite prendre le bus à la voirie. La contrepartie de cette mise à disposition gracieuse et qu'en plus du mardi, ce poste de gendarmerie mobile sera présent tous les jeudis dans notre commune.

Radars pédagogiques : la commune a fait l'acquisition de deux radars pédagogiques.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Règlement communal sur la protection des arbres : le nouveau règlement a été approuvé par l'autorité cantonale (DGE), en date du 4 juillet 2016.

Appartements protégés – Erreur dans le montant relatif à la demande de crédit de construction : cette deuxième communication concerne les préavis 16/2014 et 9/2016 relatifs à la création de logements protégés sur la parcelle 501. Il a été découvert que des honoraires avaient été sollicités deux fois, soit lors de la demande du crédit d'étude et lors de la demande du crédit de construction.



Cette double demande d'honoraires a échappé à la vigilance de tous, aussi bien à l'architecte mandaté et au bureau technique communal qu'à la Municipalité, au Municipal en charge du dossier, aux Commissions ad hoc et des finances et au Conseil communal.

Bonne nouvelle tout de même, puisque le crédit de construction octroyé pour la création des logements protégés diminue de CHF 464'184.- TTC.

Petit rappel des faits

Le 16 septembre 2014, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 840'000.- TTC destiné à financer les études (phase 1-Etudes, Préavis n°16/2014) pour la création de logements protégés sur la parcelle communale n°501, Route de la Croix-Blanche 37 à Epalinges.

Le 12 avril 2016, la Municipalité sollicite un crédit de construction de CHF 8'903'408.- TTC, destiné à la création de 18 appartements protégés, d'un appartement pour le concierge et d'une salle de commune, ainsi que d'un espace communautaire, une cuisine et un réfectoire.

Le 21 juillet 2016, lors d'une séance de contrôle des coûts entre le bureau technique et le mandataire architecte, il a été découvert qu'une somme de CHF 464'184.- TTC d'honoraires demandés en phase d'études, Préavis n°16/2014, avait été également comptabilisée en phase de mise en œuvre, Préavis n°9/2016.

Cette somme a malheureusement échappé à la vigilance de tous. En effet, le tableau joint au préavis était un résumé, comptabilisant sans détails la totalité des honoraires d'architecte, des ingénieurs et des différents spécialistes. Ainsi, il a été déclaré au préavis n° 9/2016, un montant total de CHF 1'539'249.00.- HT en lieu et place d'un montant de CHF 1'109'450.00.- HT, soit une différence de CHF 429'799.- HT, arrondi à CHF 464'184.-TTC.

En résumé, le 12 avril 2016 pour le préavis n°9/2016, phase de mise en œuvre, c'est un crédit total de CHF 8'439'224.-TTC qui aurait dû être sollicité auprès du Conseil Communal et non pas celui de CHF 8'903'408.- TTC.

Le montant de CHF 464'184.-TTC, ainsi comptabilisé par erreur, ne sera pas sollicité et évidemment pas utilisé.

La Municipalité, le Municipal en charge du dossier, ainsi que le bureau technique de la Commune vous prie d'accepter leurs excuses pour cette erreur de calcul.

Pétition lancée par M. Gilliard (stop à l'augmentation abusive des zones à bâtir à Epalinges) : celle-ci a trait à la diffusion dans toutes les boîtes aux lettres de la commune d'un « tout-ménage » intitulé : PETITION - STOP A L'AUGMENTATION ABUSIVE DES ZONES A BATIR A EPALINGES.

Cette pétition, assortie de quelques 800 signatures, a été déposée au Greffe le 1^{er} septembre 2016. Sans remettre en cause le droit de donner son avis et de manifester son mécontentement dont disposent les habitants de ce pays, la Municipalité tient cependant à informer que le contenu de la pétition en question comporte des informations lacunaires et erronées, informations qui ont certainement induit en erreur une partie de la population.

Le texte de la pétition mentionne :



« La commune d'Epalinges a déjà une réserve de zones à bâtir 4 fois supérieure aux normes, pourtant des projets de légalisation de nouvelles zones à construire sont toujours en cours. »

Cette affirmation est inexacte. En effet, aucune légalisation de nouvelles zones à bâtir n'est programmée ou projetée sur le territoire d'Epalinges. Pour mémoire, rappelons que depuis le plan de zone de 1985, la totalité du territoire Palinzard est en zone constructible, mise à part la zone agricole du Bornalet. Cette situation a de plus été confirmée en 2005 lors de l'adoption du Plan général d'affectation. Dès lors, tous les projets de Plan de quartier et de plan partiel d'affectation déposés à l'examen préalable et/ou à l'enquête publique sont en parfaite conformité avec notre plan général d'affectation-PGA et d'autre part en parfait accord avec les dispositions légales supérieures de l'Etat de Vaud et de la Confédération.

Par ailleurs, les réserves de zones à bâtir 4 fois supérieures aux exigences cantonales citées par les auteurs de la pétition ne concernent pas la totalité du territoire Palinzard, mais uniquement la partie du territoire « hors périmètre compact-PALM 2012 ». Pour résoudre cette problématique, une révision du Plan Directeur Communal (PDcom), du Plan Général d'Affectation (PGA) et de son Règlement (RPGA) est d'ores et déjà programmée et débutera cet automne. Là encore, aucune légalisation de nouvelles zones à bâtir n'est planifiée, seule l'adoption d'un PQ, celui de la « Possession/Bois-de-Ban » est prévue lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Les autres projets de Plans de quartier ou de Plans partiels d'affectation concernent exclusivement le « périmètre compact du PALM » situé sur notre territoire. Tous ces projets respectent les dispositions du PDC entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011, à savoir :

« Le Canton vise à maintenir le poids démographique des centres cantonaux, régionaux et locaux en stimulant et en facilitant l'urbanisation dans le territoire déjà urbanisé et bien desservi par les transports publics.

Dans les centres, la création de nouvelles zones à bâtir et la densification des zones à bâtir existantes sont encouragées, sans seuil maximal prédéfini, dans le respect du droit en vigueur.

Les projets d'agglomération identifient les communes qui appartiennent à l'agglomération ainsi que le périmètre à considérer comme un centre cantonal (périmètre compact). »

A propos du contenu de la pétition signalant :

« Le canton autorise 22% d'accroissement de la population jusqu'en 2030. Epalinges atteint déjà 92% avec ses projets »

Cette affirmation, ne concerne, comme déjà évoqué, que le territoire Palinzard, « hors périmètre compact-PALM 2012 ». De plus, c'est le bilan des réserves à bâtir hors périmètre compact de la Commune d'Epalinges qui atteint 92%, mais en aucun cas les projets en cours ou envisagés sur cette partie du territoire communal.

Vin communal « Les Dares » - Nouvelle étiquette : la Municipalité a le plaisir de vous présenter la nouvelle étiquette habillant les bouteilles de la production palinzarde, dessinée par M. Raymond BURKI. Il rappelle que la vente du vin de la commune aura lieu le samedi matin 10 septembre 2016 sur la place de la Croix-Blanche.



13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Yves GIROUD souhaite déposer un vœu et une interpellation. Le vœu concerne la révision de l'éclairage et l'exploitation de la salle de la Maison de commune. En effet, notre commune jouit de l'exploitation d'une superbe salle dans les combles de la Maison de commune, celle qui fut jusqu'à peu le siège de nos séances du Conseil. Depuis le déplacement de celui-ci dans la Grande Salle, cette dernière est devenue un lieu d'expositions même si certaines séances administratives s'y tiennent encore. C'est ainsi que d'une exposition annuelle entre les séances du Conseil, on est passé à deux. Se pose le problème de l'éclairage conçu à l'origine pour les séances du Conseil mais qui est mal adapté aux nécessités de la mise en valeur d'une exposition de tableaux. Quelle que soit la disposition des panneaux cimaises, un bon 30% ne dispose pas d'un éclairage adéquat. Il émet le vœu que la Municipalité se penche sur ce problème et trouve des solutions qui mettent les œuvres représentées sous leur meilleur jour dans le respect dû aux artistes exposés. Il souhaite également que l'occupation de cette salle soit reconsidérée renforçant ainsi l'offre culturelle de la commune car la liste d'attente est longue. Deux expositions par année c'est environ deux mois d'occupation du local. Ne pourrait-on pas faire mieux et à moindre frais d'autant que selon la nouvelle formule la commune n'offre qu'un vernissage sur les deux, se contentant d'offrir le vin pour l'autre.

Le vœu est enregistré.

Il passe maintenant à l'interpellation concernant les balades sur le territoire communal. Il a eu cet été l'occasion de se balader à pied à Epalinges ainsi que sur le territoire des communes environnantes. Il a pu constater que ces dernières proposent des itinéraires balisés, soit en ligne soit sous forme de plaquette à commander. Certaines proposent aussi des sentiers nature qui signale des espèces végétales intéressantes et la faune locale. Leurs itinéraires regroupent parfois ceux de vaud-rando. Il a regretté qu'Epalinges, à l'heure de la promotion de la mobilité, ne dispose pas de tel guide ni de balisage sur son territoire. Pourtant nous avons de superbes balades dans les bois de la Chapelle, le long du Flon Morand ou du Flon en direction du Chalet des Enfants. C'est d'autant plus regrettable que les employés communaux ont fait des travaux d'aménagement remarquables, constitués des biotopes, aménagés des places de pique-nique, etc. Il est certain qu'il y a d'autres balades intéressantes à faire sur notre sol et qui ne demandent qu'à être signalées. Les enfants des écoles profiteraient grandement des sentiers nature. En conséquent, il demande à la Municipalité de proposer des balades et des sentiers didactiques sur le territoire de la commune, de les baliser et d'établir un guide en ligne et/ou sous forme d'une plaquette.

Selon l'article 72 de notre règlement, cinq personnes soutiennent cette interpellation. Elle est transmise à la Municipalité.

M. Alexander OMUKU, déclare ses intérêts étant un jeune de 18 ans qui souhaite voir ses pairs voter plus et s'engager activement dans la vie citoyenne !

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que la participation des jeunes aux votations est faible. Leur taux de participation aux scrutins fédéraux reste en dessous de la moyenne. Pourtant, une étude montre que la majorité des jeunes portent un intérêt à la politique. Les jeunes sont l'avenir de notre pays, ce sont eux qui choisiront comment celui-ci évoluera. Ce sont eux qui devront trouver les solutions aux défis de demain. Leur participation aux



votations et élections devrait se faire avec le moins d'abstentionnisme possible, pour que notre système démocratique puisse perdurer à long terme. La Constitution vaudoise dit clairement dans son article 85 *que l'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences participatives*. Nous avons donc une responsabilité politique à mettre en place des mesures encourageant les jeunes à s'engager dans la vie participative de leur commune.

La Municipalité a déjà pris des pas dans la bonne direction en abonnant les jeunes de la commune à la brochure Easyvote, une brochure qui vise à expliquer de manière neutre et claire les sujets de votations. Mais s'il l'on veut augmenter la participation de manière durable, il faut aller plus loin et agir local.

C'est pourquoi il invite la Municipalité, par l'intermédiaire de ce postulat, à étudier des pistes pour encourager la participation des jeunes, notamment :

- Intégrer les jeunes à l'organisation de manifestations communales ou régionales.
- Mettre en place une journée forum des jeunes dédiée à leurs besoins en collaboration avec l'établissement scolaire de Bois-Murat.
- Créer un « réflexe jeune » au sein du législatif et de l'exécutif en consultant systématiquement les jeunes sur tous préavis pouvant les concerner.

La discussion n'est pas demandée, le postulat sera traité lors de la prochaine séance.

M. Félix SCHMIDT réagit à la prise de position qui a été faite concernant cette pétition envoyée aux Palinzards. S'agissant d'un problème de terrains à bâtir et zones d'affectation il sera normal de passer d'abord par la commission des pétitions qui va ensuite débattre et rapporter au Conseil. Il émet le vœu que la commission des pétitions, fraîchement élue ce soir, prenne dorénavant position en amont.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, il rappelle qu'il n'y a pas eu position sur le dépôt de la pétition mais sur la forme, soit son contenu. Les termes de cette pétition sont adressés à la Municipalité, c'est à elle qu'est demandé d'arrêter, de supprimer, de légaliser des plans d'affectation. Effectivement, cette pétition sera bien transmise à la commission des pétitions qui fera son travail.

Mme Brigitte CROTTAZ a une question à la Municipalité. En comparaison avec nos voisins, la naturalisation en Suisse est particulièrement compliquée et onéreuse. La nouvelle loi fédérale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 va encore durcir les critères pour s'engager dans une telle démarche. Plus de 2 millions de personnes résident dans notre pays, le durcissement prévu de la loi privera environ 650'000 personnes du droit de déposer une demande de naturalisation.

Le 20 juin dernier, le Conseil d'Etat communiquait sa volonté d'encourager la démarche de naturalisation, en particulier avant le durcissement de la loi fédérale. Pour rappel, ce seront dorénavant 10 ans de permis C qui seront nécessaires en lieu et place des simples 12 ans de résidence avec une autorisation de séjour. Il y a donc effectivement un intérêt prépondérant à



informer et encourager les personnes concernées à entamer une démarche de naturalisation, étape importante du processus d'intégration.

Les différentes informations disponibles dans le communiqué ou sur le site du service concerné mentionnent la volonté de promouvoir la démarche de naturalisation, avec un encouragement aux personnes intéressées et une invitation aux communes à en faire de même. Aucun détail n'est cependant donné sur la nature de cet encouragement.

Au vu de ce qui précède, elle souhaite, au nom du groupe socialiste, demander à notre Municipalité quelles mesures d'information et d'encouragement elle envisage concrètement auprès des personnes concernées dans notre commune et si des mesures d'organisation sont nécessaires sur le plan administratif pour assumer le traitement d'une possible augmentation temporaire des demandes de naturalisation.

La réponse sera donnée lors d'une prochaine séance.

M. Erich DÜRST, au nom du groupe des Verts et du Conseil communal, souhaite un joyeux anniversaire à notre Syndic, Maurice MISCHLER.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande que les propositions individuelles lui soient envoyées à l'avance.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 27 septembre 2016 à 20 h 15 dans cette même salle.

La séance est levée à 21 h 30.

Epalinges, le 16 septembre 2016.

Le Président :

Jean-Pierre MICHAUD



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA